



Syndicat des cadres de l'environnement,
la forêt et l'agriculture

Eléments de réflexion sur l'évolution de la formation forestière dans la perspective du recrutement d'élèves IAE forestiers fonctionnaires

Valence le 27 mars 2014

INTRODUCTION

La formation forestière française est profondément ancrée dans l'histoire de la foresterie française. Il faut que cette formation, qui s'appuie sur un passé glorieux, puisse rester une référence nationale et internationale quand celle-ci fêtera ses 200 ans en 2025 !

La gestion de la forêt et des espaces naturels ne peut pas être abordée comme la gestion d'espaces agricoles. La gestion sur le long terme de l'arbre et des espaces nécessite une approche beaucoup plus intégratrice de l'impact de l'évolutions de l'environnement, notamment les évolutions du climat, pour que les décisions d'aujourd'hui ne remettent pas en cause l'avenir des arbres et des forêts.

Les pistes qui sont proposées ci-après n'ont pas pour objectif de préserver une institution, mais bien d'assurer la pérennité d'une école capable de former des ingénieurs forestiers ancrés dans leur époque et capables de se projeter dans ce que sera la forêt de demain.

Les enjeux de cette adaptation de la formation forestière sont fondamentaux pour que la forêt soit totalement intégrée dans les schémas d'aménagement et de développement des territoires.

UN PREMIER BILAN DE FONCTIONNEMENT D'AGROPARISTECH (AgroParisTech)

Après quelques années de fonctionnement du nouveau cursus « forêt et milieux naturels », l'analyse suivante peut être faite :

En 1^{ère} année :

- Il y a un manque certain de lisibilité de l'ouverture vers une formation forestière dans les choix offerts en 2^{ème} année malgré des efforts importants d'information et de participation de l'équipe nancéienne sur Grignon. A tel point que lorsque les gens cherchent un contact internet sur une formation d'ingénieurs forestiers, ils n'accèdent pas directement au site d'AgroParisTech à Nancy mais par le site de Montpellier.
- Le sujet « forêt » est trop dilué dans le reste de la formation et il n'y a pas de pont permanent entre les sujets techniques du vivant : il n'y a pas de référence à l'arbre et aux ligneux lorsqu'il est question de production végétale, de même sur les questions de production-transformation, le matériau bois est oublié.

Dans les 2^{ème} et 3^{ème} années à Nancy :

- L'engagement dans l'un des deux parcours nancéiens (production forestière et gestion des milieux naturels) ne garantit pas que l'étudiant suive la totalité du cursus de ce parcours : il peut, en effet, selon certaines limites, passer d'une unité d'enseignement à une autre. Les conséquences sont de deux natures : si l'étudiant suit une filière en totalité, il pourra acquérir des capacités de très haut niveau dans l'un des deux parcours mais avec des manques relatifs au second, par contre s'il navigue entre les deux filières, il aura une vision plus complète des sujets mais une compétence technique moins affirmée. Mais dans les deux cas la formation reçue dans le cadre de ces parcours relève d'une véritable formation « forêt – milieux naturels ».

Conclusion : l'intégration de la formation forestière au sein d'AgroParisTech a conduit à une perte de lisibilité et d'identification de la formation forestière supérieure. Le concept de la formation d'AgroParisTech conduit à une atomisation des unités d'enseignement forestier en première année, conduisant notamment d'une part à l'absence dans l'esprit des étudiants d'1/3 du territoire français et de sa filière, et d'autre part à l'absence de pré-requis indispensables pour choisir les deux filières d'approfondissement orientées vers la forêt et la gestion des milieux naturels portées par AgroParisTech Nancy.

PROPOSITIONS ET HYPOTHESES D'EVOLUTIONS

La réouverture du recrutement d'élèves ingénieurs IAE forestiers est également une opportunité pour faire évoluer la structuration de l'enseignement forestier en le rendant plus lisible, plus à l'écoute des besoins des employeurs et en assumant une mention « forêt – milieux naturels » sur le diplôme.

Afin d'assurer une cohérence dans les parcours pédagogiques de la formation forestière supérieure, il est nécessaire et indispensable que les élèves civils et fonctionnaires reçoivent la même formation et qu'ils obtiennent le même diplôme.

Cette démarche est fondamentale au regard de l'évolution des parcours professionnels des fonctionnaires à qui il est demandé de faire des allers-retours entre la fonction publique de l'Etat, les collectivités territoriales et le privé.

Le parcours de formation :

1^{ère} année :

- Dès l'entrée dans l'école il faut que les filières forêt et gestion des milieux naturels portées par AgroParisTech Nancy soient présentées et identifiées. Un module « forestier » devrait être programmé en première année avant la période de choix des élèves.

Deux scénarii peuvent être avancés (ils sont en cours d'étude par les équipes pédagogiques qui sont en train de travailler à la refonte de la première année d'enseignement du cursus ingénieur AgroParisTech) :

- Soit intégrer la formation à la forêt, au bois et aux milieux naturels à l'ensemble du cursus en intégrant ces objets aux grands domaines abordés : par exemple intégrer la production « bois » dans le module production végétale, de même sur les questions de production-transformation. Dans un cours de physiologie végétale il faut une approche « arbre », et pour les écosystèmes forestiers ils doivent être abordés dans le module écosystème. La forêt

Syndicat des Cadres de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture

EFA-CGC - BP 919 - 26009 VALENCE Cedex

Tél : 04 75 43 00 18 Fax : 04 75 55 67 08 Courriel : permanence@efa-cgc.fr

occupant 30% du territoire métropolitain, il serait logique d'inclure dans tous les modules de l'ordre de 20% de référence à l'arbre (seul, en haie, en alignement) et à la forêt.

Ce scénario idéal a été partiellement tenté et a échoué suite à l'incapacité pour l'équipe spécialisée de Nancy d'assurer ce type d'enseignement pour 350 étudiants. En effet, il est nécessaire de répéter les cours en amphitheâtre 2 fois pour chaque demi-promotion et faire les TD et les tournées terrain 12 fois pour des groupes de 30 étudiants !

- Soit regrouper les enseignements forestiers de première année dans une séquence optionnelle de 3 à 4 semaines destinée à une trentaine d'étudiants au maximum, pour une partie de cours théoriques, une partie de TD/TP et une partie avec une tournée de terrain pour appréhender la spécificité de la gestion de l'arbre et de la forêt.

Bien que ce ne soit pas dans les principes d'une formation « à la carte », il serait nécessaire que les élèves qui ont identifié « l'arbre et la forêt » comme support de leur spécialisation de 2^{ème} et 3^{ème} années, participent à ce premier cycle de formation ou, à défaut, qu'ils bénéficient d'un e-learning sur ce thème avant leur entrée en 2^{ème} année. Par ailleurs il est nécessaire que l'équipe nancéienne ait les moyens humains nécessaires et suffisants afin de porter cette formation délocalisée en première année.

2^{ème} et 3^{ème} année :

- L'intégration dans le cursus de 2^{ème} année nécessite donc le pré-requis ou du e-learning identifiés ci-dessus.
- L'engagement dans l'un des deux parcours nancéiens (production forestière ou gestion des milieux naturels) doit être définitif et ne pas permettre de passer d'une filière à l'autre, sauf si cela correspond à un parcours de formation identifié et partagé correspondant à démarche professionnelle préalablement acceptée par l'étudiant.
- Il faut que la formation soit également tournée vers une vision plus globale de la forêt dans le contexte de l'aménagement du territoire. En effet, il est inconcevable d'avoir un secteur environnement moderne et attrayant, et de ne pas moderniser le secteur production forestière qui donne l'impression d'être tourné vers le passé et un peu décalé par rapport à l'économie moderne. Il ne suffit pas de présenter un simple rapprochement ou prise en compte de « l'industrie du bois ».
- La fin de 3^{ème} année doit être sanctionnée par une mention « Forêt et milieux naturels » sur le diplôme pour les élèves ayant validé l'un des deux parcours nancéiens production forestière ou gestion des milieux naturels.
- Si AgroParisTech ne prend pas en compte ces éléments de progression et d'identification de la formation forestière cela incitera, de fait, les employeurs à recruter en Belgique, en Suisse et au Pays-Bas (nombreux francophones) qui possèdent des formations forestières opérationnelles et qui sont en surcapacité structurelle, dont les jeunes ingénieurs, de bon niveau, sont prêts à prendre les postes d'ingénieurs forestiers en France avec une rémunération moindre.

Le Diplôme, les établissements supports et les moyens humains :

Le Diplôme :

Historiquement et depuis la création de l'ex-FIF-ENGREF, c'est le centre de Nancy qui assurait la formation forestière du semestre 5 au semestre 10. Le diplôme sanctionnant la sortie de l'école stipulant qu'il s'agissait d'un diplôme d'ingénieur forestier.

Or depuis la création d'AgroParisTech il n'y a plus qu'un diplôme d' « ingénieur AgroParisTech » et il faut regarder le supplément au diplôme pour connaître la spécialité. Alors que chez nos voisins

Syndicat des Cadres de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture

EFA-CGC - BP 919 - 26009 VALENCE Cedex

Tél : 04 75 43 00 18 Fax : 04 75 55 67 08 Courriel : permanence@efa-cgc.fr

qui sont dans la démarche LMD, les formations forestières font toujours apparaître la mention « forêt » dans leur diplôme. Il y a donc une perte de lisibilité pour la formation forestière française.

Bien que la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI) cherche à réduire la nomenclature des diplômes d'ingénieurs, il faut remarquer que pour les diplômes d'ingénieurs en mécanique, la CTI accepte la référence à l'automobile ou à l'aéronautique.

C'est pourquoi, par similitude des formes, il est nécessaire que la spécialité forestière et milieux naturels puisse bénéficier d'une autorisation du même ordre de la CTI, à moins qu'il y ait des diplômes d'ingénieurs plus nobles que d'autres.

Les établissements supports :

Actuellement c'est AgroParisTech qui est l'établissement support de la formation forestière. Avec la réouverture du recrutement d'élèves ingénieurs IAE forestiers se pose la question de l'école qui sera chargée de leur formation, sachant que la 2^{ème} et la 3^{ème} année se dérouleront à AgroParisTech Nancy. L'analyse permet de distinguer 3 options.

La première option serait d'intégrer directement les élèves ingénieurs fonctionnaires IAE forestiers sur le site d'AgroParisTech Nancy en ouvrant une structure de formation de 1^{ère} année. Considérant que l'ENGESS recrute directement ses IAE, c'est une hypothèse plausible. Cependant cette situation conduirait à une distorsion de formation entre les élèves civils et les élèves fonctionnaires. Il importe également de tenir compte des moyens humains et logistiques en présence à Nancy et de l'implication des enseignants chercheurs dans le cursus de 1^{ère} année d'AgroParisTech Grignon. Mais, si AgroParisTech devait refuser le principe de la troisième option, il faut alors envisager un rapatriement de tous les élèves « forestiers et milieux naturels » civils et fonctionnaires dès la 1^{ère} année sur le site de Nancy.

La deuxième option serait que les élèves ingénieurs IAE forestiers soient intégrés sur le site d'AgroSup Dijon qui a la charge de former les élèves IAE hors ENGESS. Il se pose alors la question de l'adéquation avec le contenu de la 1^{ère} année de formation. L'analyse du « Livret de l'Ingénieur Programme de Formation initiale 2013-2016 » d'AgroSup Dijon met en évidence un écart important entre le contenu des modules de formation et le contenu nécessaire pour une formation forestière supérieure. A moins que les élèves ingénieurs IAE ne bénéficient d'un parcours pédagogique spécifique, il faudrait adapter le parcours pédagogique de 1^{ère} année pour que les élèves ingénieurs IAE forestiers puissent avoir les mêmes pré-requis que les élèves civils forestiers issus de 1^{ère} année d'AgroParisTech Grignon. Cela nécessiterait à minima de mettre en place, avec les mêmes enseignants-chercheurs d'AgroParisTech Nancy, le parcours pédagogique qui pourrait être développé sur AgroParisTech Grignon en 1^{ère} année (rénovation de la première année en cours).

Si cette solution peut apparaître satisfaisante via le concept d'avoir un « esprit de promo » IAE (tout en sachant que les IAE ENGESS sont hors champs puisque pris en charge et affectés au MEDDE) cela complique non seulement la tâche des équipes pédagogiques, mais surtout cela modifie profondément le parcours pédagogique du diplôme d'ingénieur d'AgroSup Dijon qui du coup devrait faire un dossier de demande d'habilitation à la CTI pour ce nouveau cursus.

Cette solution ne paraît pas apporter toutes les garanties de faisabilité pour que le recrutement d'élèves ingénieurs IAE forestiers puisse reprendre sans délai.

La troisième option serait que les élèves ingénieurs IAE fonctionnaires soient inclus dans le cursus d'AgroParisTech avec les évolutions du parcours pédagogique proposées. Cela permet non seulement de conserver un « esprit de promo » forestier, mais également de redonner de la lisibilité à la formation d'ingénieurs forestiers. Afin d'éviter tout débordement, les élèves ingénieurs IAE

Syndicat des Cadres de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture

EFA-CGC - BP 919 - 26009 VALENCE Cedex

Tél : 04 75 43 00 18 Fax : 04 75 55 67 08 Courriel : permanence@efa-cgc.fr

devront, comme dans toutes les écoles formant des fonctionnaires, signer un acte d'engagement précisant leur obligation de suivre l'un des deux parcours nancéiens (production forestière ou gestion des milieux naturels) portées par AgroParisTech Nancy. Bien entendu cet engagement comprendra une clause de sauvegarde rappelant les règles, pour un fonctionnaire, de passage de concours pour obtenir un grade supérieur.

Il apparaît qu'AgroParisTech est la structure porteuse la mieux adaptée pour accueillir les élèves ingénieurs IAE forestiers, à la fois en terme de cohérence pédagogique, mais également en terme d'image et d'identification d'une formation forestière supérieure française, en mettant en œuvre les propositions d'évolution du parcours pédagogique.

L'arbitrage entre, à minima, ces trois options relève du Politique et des choix fondamentaux du type de formation d'ingénieurs forestiers qui est nécessaire et indispensable pour assurer la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt française. Les écoles définissent des parcours pédagogiques adaptés en fonction de l'arbitrage ainsi défini.

Moyens humains :

Pour AgroParisTech Nancy l'évolution des moyens humains est nulle, sauf accroissement du nombre d'étudiants et pour la 1^{ère} année sur AgroParisTech Grignon cela nécessite un enseignant chercheur à temps plein pour assurer la coordination du nouveau processus pédagogique.

EVOLUTIONS DU PARCOURS PEDAGOGIQUE

Lors de la création de la FIF un comité d'orientation de la FIF avait été créé. Depuis la disparition de la FIF ce comité a disparu. Or pour qu'une formation supérieure soit en adéquation avec la société pour laquelle elle forme des ingénieurs, tout en conservant sa capacité d'innovation et de recherche, il est nécessaire qu'il y ait une structure d'échanges et de débats pour aborder, en toute transparence, les points du parcours pédagogique qui nécessitent une adaptation ou une évolution.

C'est pourquoi il apparaît nécessaire de mettre à nouveau en place un comité des usagers de la formation supérieure forestière regroupant à la fois la direction d'AgroParisTech Grignon et Nancy, la communauté des enseignants chercheurs d'AgroParisTech Nancy, des représentants des employeurs publics et privés, des représentants des élus (FNCoFor par exemple), des représentants des élèves et des ingénieurs, notamment un syndicat représentatif des IAE forestiers (EFA-CGC, par exemple).

Telles sont les propositions formulées par EFA-CGC.